Commune de MARCHAMPT

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1

Plan de détail des emplacements réservés

1/1000

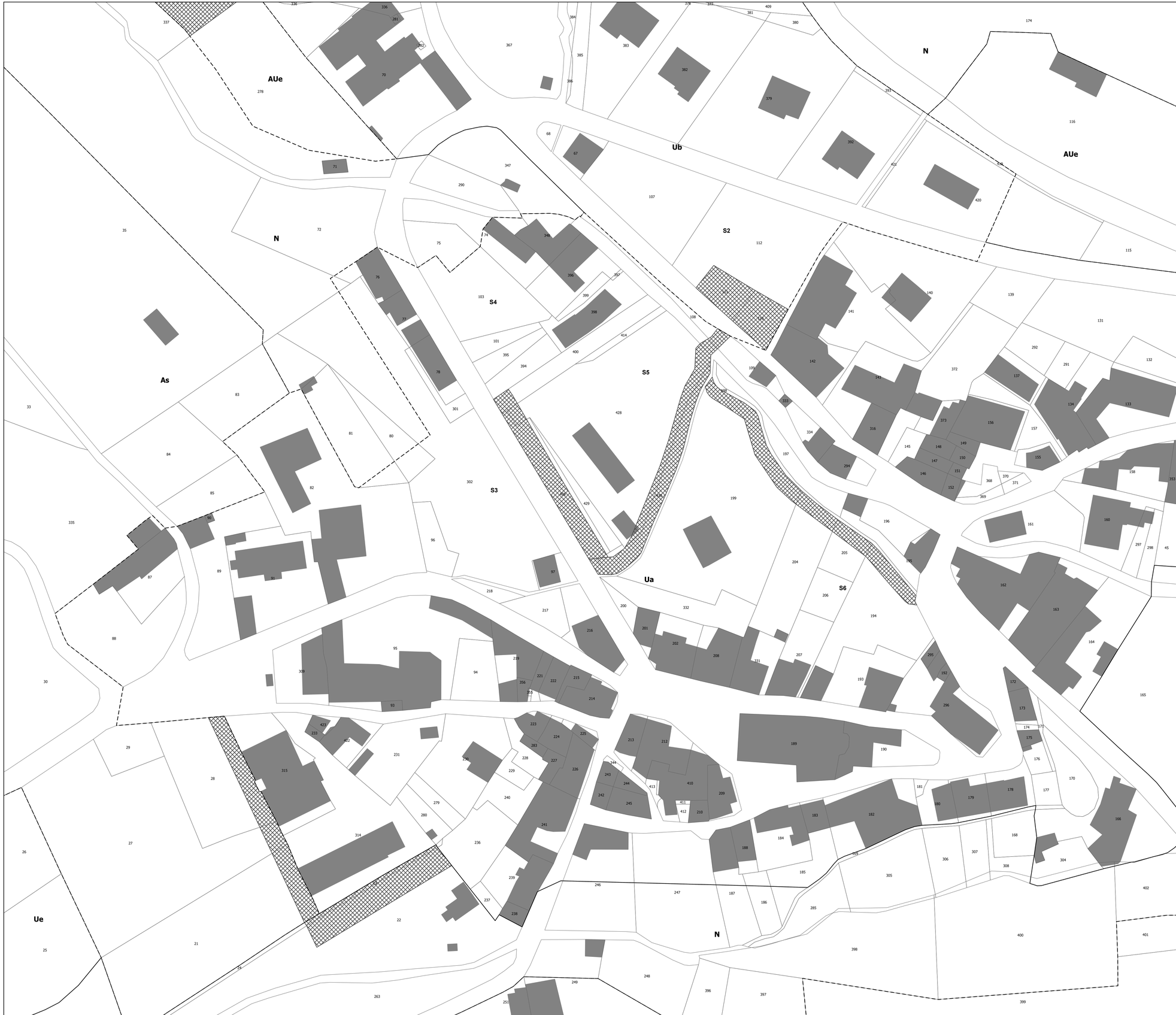

Liste des servitudes de mixités sociales

(L123-2 b du Code de l'urbanisme) - Se reporter au plan de détail 4-1 et aux OAP 2-1

N°	Localisation	Destination	Surface estimée des ténements	Programme minimum
S1	VC n°4, Parcelle n°551	Habitat groupé ou collectif	2 003 m²	6 logements, dont 30 % en locatif aidé (soit 2 logement au minimum).
S2	Route Neuve. Parcelles n°107, 112	Habitat collectif ou groupé	1 549 m²	5 logements, dont 20 % en locatif aidé (soit 1 logement au minimum).
S3	Rue des Ecoles. Parcelle n°302	Habitat collectif ou groupé	712 m²	4 logements, dont 25% en locatif aidé (soit 1 logement au minimum)
S4	Rue des Ecoles. Parcelles n°101, 103	Habitat collectif ou groupé	615 m²	2 logements
S5	Rue des Ecoles. Parcelle n°98	Habitat collectif ou groupé	775 m²	2 logements
S6	Place de Delaye. Parcelles n°193, 194, 204, 205, 206	Habitat collectif ou groupé	1 038 m²	6 logements, dont 30% en locatif aidé (soit 2 logements au minimum).

Liste des emplacements réservés pour la voirie

(Se reporter au Plan de détail 4-2)

N°	Vocation	Emprise ou superficie indicative	Bénéficiaire
V 1	Emplacement réservé pour la création de stationnements publics.	Parcelle n°98 Sur 280 m²	Commune
V 2	Emplacement réservé pour la création d'un chemin piéton.	Parcelle n°98 Sur 417 m²	Commune
V 3	Emplacement réservé pour la création d'un chemin piéton.	Parcelles n°195, 198,199, 204 et 205 sur 370 m²	Commune
V4	Emplacement réservé pour la création d'un accès et du stationnement à la salle des fêtes depuis la place de la mairie.	Parcelles n°21, 22, 23, 27 et 28	Commune

Liste des emplacements réservés pour les équipements

(Se reporter au Plan de détail 4-2)

N°	Vocation	Emprise ou superficie indicative	Bénéficiaire
R 1	Equipement collectif à usage scolaire ou de loisirs de plein air.	Parcelles n°337 Sur 8 815 m²	Commune
R 2	Emplacement pour la réalisation d'un square.	Parcelles n°110 et 111 Sur 293 m²	Commune